

L'habitation—Loi

unifamiliale. Seul un très faible pourcentage de la population peut encore se le permettre. Même avec le programme de subvention de \$500 du fédéral, ce n'est guère possible et bien des Canadiens ne peuvent se payer une maison. Voilà le problème que nous avons à résoudre au Parlement, monsieur l'Orateur, et nous pouvons nous attendre à l'avoir encore quelques années.

Le premier ministre (M. Trudeau) prétendait terrasser l'inflation et le ministre des Finances va la réduire graduellement, pour emprunter son expression. Le match où devait être terrassée l'inflation a pris fin, la réduction graduelle a commencé: les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les politiques de lutte contre l'inflation, qui ont des répercussions sur l'industrie du logement comme sur tout le reste, ont suscité pour les Canadiens des changements sociaux dans ce domaine et dans d'autres.

Le député de Kingston et les Îles a dit que notre parti appuierait ce bill parce que c'était un pas en avant. Le ministre n'a pas dit ce que le gouvernement allait faire, bien que le député de Comox-Alberni se soit montré très optimiste à ce sujet. En matière de logement, les Canadiens se nourrissent d'espoirs depuis 10 ans. Ces espoirs n'ont pas été exaucés, et le député de Comox-Alberni ne l'ignore pas.

Une voix: Quelle autre solution proposez-vous?

M. Baker (Grenville-Carleton): J'y arrive. Jusqu'où ira cette mesure? Quelle tranche de revenus couvrira-t-elle? Les Canadiens n'ont en ce domaine pas la moindre garantie. Trêve d'espoirs optimistes, combien y aura-t-il de nouvelles constructions, et de quel genre? Combien d'entre elles seront des habitations unifamiliales, des maisons en rangées, des maisons sur jardin, des appartements en copropriété ou offerts en location? Combien seront des logements pour personnes âgées et combien seront des foyers pour anciens combattants?

J'ai écouté à la Chambre le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) dire que nous devrions faire une croix sur les dispositions de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants parce que tout un nouveau programme de logement des anciens combattants était prêt à prendre la relève. Je ne l'ai pas cru, monsieur l'Orateur, et je suis certain que de nombreux autres députés ne l'ont pas cru non plus. J'ai beau chercher dans le premier bill sur le logement du ministre, je ne trouve toujours pas la loi qui devait aider les anciens combattants comme l'avait promis le ministre des Affaires des anciens combattants. Elle n'est pas là.

Tous les jours je lis mon courrier, et ce qui m'inquiète—cela n'inquiéterait pas le député qui vient de m'interrompre que je n'en serais pas étonné—c'est, que la Chambre siège ou non, de recevoir tous les jours au moins une lettre de Canadiens qui n'arrivent pas à vivre dans le logement qu'ils occupent. Les programmes du gouvernement ne peuvent rien pour résoudre leurs problèmes, et il en sera de même de ce bill, pour autant que je puisse en juger à ce qu'ils m'écrivent. Je reçois des lettres de citoyens âgés qui habitent des municipalités où il n'y a pas de logements pour eux, et je me demande comment leur venir en aide. Le ministre, je le sais, ne s'en préoccupe pas.

Une voix: Parlez-en donc à votre ami, Bill Davis.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ils demandent comment nous pouvons leur venir en aide. Je consulte la loi pour voir s'il s'y trouve quelque chose qui puisse aider les personnes âgées à se loger et je ne trouve rien.

Nous appuierons cette mesure, bien que nous soyons dans le doute à propos de ses résultats à long terme. Mon

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

ami là-bas me suggère d'en dire un mot à Bill Davis. J'aimerais consigner au compte rendu un événement qui s'est produit entre le gouvernement actuel et celui de M. William Davis bien avant que le ministre actuel ne soit nommé.

Le député provincial de ma circonscription de Carleton est l'honorable Sidney Handleman qui a récemment repris sa place sur les banquettes ministérielles de Queen's Park. Avant de tomber malade, lorsqu'il était ministre du logement de la province—il n'a été chargé de ce portefeuille que pendant une courte période avant sa maladie—il écrivit au prédécesseur du ministre pour lui offrir sa collaboration et lui proposer d'intégrer les programmes de la province avec ceux que proposait alors le ministre d'État chargé des affaires urbaines. C'était avant les élections fédérales.

● (2140)

Connaissant le zèle de l'ancien ministre, il lui dit que sa participation et celle du gouvernement canadien au programme seraient hautement appréciées. De nombreux programmes fédéraux et provinciaux, ajoutait-il, ont les mêmes objectifs ou se chevauchent, ce qui provoque un gaspillage de l'argent, de l'initiative et du personnel publiés. Il écrivit sa lettre avant les élections, mais on ne lui a jamais répondu qu'on acceptait sa très raisonnable proposition. Peut-être est-ce en raison des circonstances du moment ou de l'attitude du ministre d'alors. Mais c'est ce qui s'est passé. Le gouvernement provincial de l'Ontario voulait collaborer avec le ministère fédéral.

Par le passé, le gouvernement fédéral a souffert de ce que j'appellerai des bisbilles fédérales-provinciales. J'espère qu'il n'en sera pas ainsi avec le ministre actuel. A mon sens, nous n'avons, pour ainsi dire, pas encore sondé le terrain. Nous ne savons pas exactement quel est le pouvoir du gouvernement fédéral dans ce domaine et jusqu'à quel point il peut, dans le domaine du logement, prendre des initiatives et utiliser ses énormes possibilités financières.

Le gouvernement n'a pas encore essayé, comme il en a la possibilité, d'acquérir des terrains, ni, comme il en a le pouvoir juridique, de transformer un vaste terrain en parcelles, non pour les vendre, mais pour les louer à perpétuité, pour que les gens puissent construire avec un bail à perpétuité. Après tout, les Canadiens ne désirent pas tous posséder un morceau de terrain; ils veulent simplement avoir le droit d'en utiliser un et d'y construire une habitation. C'est pourquoi je pense que nous n'avons pas réellement essayé les pouvoirs que la Constitution donne au gouvernement du Canada dans ce domaine. Les Canadiens ne s'intéressent pas à des subtilités juridiques sur les compétences respectives du gouvernement du Canada et de la province de l'Ontario ou de toute autre province. Ils veulent savoir où construire leurs maisons. Si les maisons sont construites, les Canadiens en seront reconnaissants au ministre, et moi aussi.

J'ignore si la Société centrale d'hypothèques et de logement ou le ministre ont entrepris des études sur la situation juridique du gouvernement en matière d'acquisition ou de location. J'ose prétendre que le pouvoir de posséder des terrains pour aménager des habitations est comparable à celui d'acquérir un terrain pour l'aménagement d'aéroports, mais aucune décision n'a été prise sur les aspects juridiques de cette question. Je répète que les politiques des différents ministères n'ont pas été coordonnées.

D'une part, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines a présenté une mesure qui, comme il espère, abaissera